

Bulletin-Info

Juillet-Août 2018



NOUVEAU MEMBRE

Membre régulier:
Transport C. Bernier inc.
Membre # 1909
2232, Route 226
St-Édouard de Lotbinière (Québec)

Bienvenue à notre nouveau membre!



Suivez-nous sur Facebook et LinkedIn!

Plan d'action du MTMDET sur l'avenir du déneigement

Tel que nous vous l'avons mentionné lors de nos dernières publications, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) travaille présentement en collaboration avec l'APMLQ et l'ACRGTQ sur les différentes solutions à apporter aux problématiques présentes dans l'industrie du déneigement.

Action	Échéance
Mise à jour du plan ministériel de surveillance des travaux d'entretien hivernal	Avant la saison 2018-2019
Développement d'une formation sur les exigences contractuelles pour le personnel du Ministère.	Avant la saison 2018-2019
Établir un processus de médiation lors de litiges	Avant la saison 2018-2019
Développement d'une formation sur les exigences contractuelles pour les prestataires de services	Avant la saison 2019-2020
Analyse de l'encadrement légal et réglementaire des véhicules de déneigement	Décembre 2018
Analyse des améliorations possibles au devis type	Avant la saison 2018-2019
Offre d'une formation adaptée et spécialisée pour les opérateurs de chasse-neige	Avant la saison 2019-2020
	Avant la saison 2019-

Téléphone : 418 650-1877
Sans frais : 1 800 268-7318
Télécopieur : 418 650-3361
Courriel : info@apmlq.com

G
0
5
1
Y
0
4
1
8
7
9
6
0
0
0
7

Renouvellement de l'autorisation de contracter de l'AMF



Les entreprises qui contractent pour le gouvernement dont le montant de leur contrat dépasse 1 million de dollars incluant les années de renouvellement doivent se prémunir de l'autorisation de l'AMF afin de soumissionner. Les contrats d'entretien hivernal du Ministère sont ceux principalement touchés par cette obligation. Cette autorisation est valide 3 ans. Nous en sommes maintenant à la troisième année de cette réglementation et les entreprises qui ont demandé leur autorisation il y a 3 ans doivent maintenant la renouveler. Afin de demeurer autorisée, une entreprise doit présenter une demande de renouvellement à l'AMF au moins 90 jours avant la date limite de validité de son autorisation.

Rapport d'enquête de la CNESST

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu public un rapport d'enquête portant sur le décès d'un travailleur qui a chuté de son échelle après que celle-ci ait été frappé par le godet d'une pelle mécanique.



Résumé

Le jour de l'accident, M. Aubé et un collègue s'affairaient à l'installation d'un système de caméra de surveillance sur un bâtiment commercial en rénovation. L'entreprise 9216-4607 Québec inc. agissait à titre de maître d'œuvre du chantier. Pour réaliser ses tâches, M. Aubé travaillait à l'extérieur du bâtiment, dans une échelle appuyée sur le mur près du coin avant, du côté ouest de l'immeuble, tandis que son collègue se trouvait dans l'entretoit. Alors que M. Aubé perçait un trou dans le revêtement extérieur du bâtiment pour y passer un câble, une pelle mécanique appartenant à l'entreprise Fern Vézina inc. effectuait à proximité, à la demande de l'entreprise Construction Yvon Rivest, des travaux de terrassement sur le terrain. Le mât de la pelle a alors pivoté et le godet a heurté l'échelle, faisant tomber M. Aubé au sol, d'une hauteur de près de 4 m. Les services d'urgence ont été appelés sur les lieux de l'accident. Le travailleur a été transporté au centre hospitalier, où son décès a été constaté.



Causes

- Le contact entre le mât d'une pelle mécanique et l'échelle dans

BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923
bst-germain@gaudreauassurances.com

THIERRY ST-CYR
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923
tst-cyr@gaudreauassurances.com

3737, boulevard Crémazie Est, bureau 1001
Montréal (Québec) H1Z 2N4
gaudreauassurances.com



ÉQUIPEMENT SMS
ÉQUIPEMENT, PIÈCES ET SERVICE
Construction + Forestier + Minier

KOMATSU **WIRTMEN GROUP** **HENSLEY** **BERCO** **INDECO**

1 866 458-0101 ■ smsequip.com

Vélo-golf de l'APMLQ: À ne pas manquer!

Nous sommes fiers de vous inviter au Vélo-Golf de l'APMLQ qui aura lieu le vendredi 14 septembre 2018 au club de golf de Drummondville. Cette année encore, pour ceux qui le désirent, vous aurez la possibilité de faire une randonnée à vélo avec encadreurs. Ce tour cycliste ne s'adresse pas seulement aux passionnés de vélo, les débutants sont également les bienvenus.

Tous les membres de l'Association sont invités à participer au tournoi de golf ou au tour cycliste et ainsi avoir une chance pour tous de fraterniser dans une ambiance amicale. Un bloc de chambres a été réservé à l'hôtel Times de Drummondville. Pour plus d'informations ou vous inscrire: www.apmlq.com ou 1 800 268-7318.



Date : Vendredi 14 septembre 2018

Heures : Inscription et déjeuner à compter de 9 h 30
Départs à 11 h 00 (golf) et 11 h 30 (vélo)

Endroit : 400 Chemin du Golf, Drummondville (Québec) J2C 8S9

Formule : « Vegas » (meilleure balle de quatre)

Coûts : Déjeuner, golf et souper : 200,00 \$ par joueur (Taxes et service inclus)

Déjeuner, vélo et souper : 200,00 \$ par cycliste (Taxes et service inclus)

Souper seulement : 55,00 \$ (taxes et service inclus)

Société de l'assurance automobile

Québec



Oeuvre: d'Eliott

35 \$ par participant sera remis à la Fondation Les Amis

Révision de la Politique d'évaluation des PECVL

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est en pleine révision de sa Politique d'évaluation des propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds qui encadre l'industrie. L'APMLQ a été invitée à collaborer avec la SAAQ sur les différents éléments de la nouvelle mouture du document. Le but de



la Société pour cette révision est d'augmenter l'efficacité des politiques ainsi que d'introduire de nouvelles mesures d'intervention et de sensibilisation afin d'améliorer la conformité. La mise en place de la Politique d'évaluation des PECVL est prévue pour 2020. Nous vous

Votre meilleur
choix
en assurance des entreprises

pmtroy.com
1 866 780-0808

PMTROY
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS

Remorque à l'arrière d'une grue

APGQ

Association des propriétaires
de grues du Québec

Suite à de récentes représentations de l'APGQ auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), il a été

convenu d'autoriser à nouveau l'ajout d'une remorque à l'arrière d'une grue en permis spécial. Cette

Soumission transmise par voie électronique maintenant disponible!



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Bien que les organismes publics puissent accepter la soumission transmise par voie électronique, l'implantation se fera de façon graduelle. Dans un premier temps, seuls les appels d'offres basés sur le prix uniquement offriront la possibilité de

soumissionner par voie électronique dans le SEAO. Par contre, si une garantie de soumission est exigée dans les documents d'appel d'offres, l'organisme public pourra utiliser la soumission transmise par voie électronique seulement si cette garantie est sous forme de cautionnement ou de lettre de garantie irrévocable. Des travaux sont en cours pour les autres modes de sollicitation et de garantie de soumission.

La transmission d'une soumission par voie électronique dans le SEAO s'effectuera selon la procédure suivante :

1. Le soumissionnaire doit remplir les documents de soumission sur support papier comme si la soumission était transmise à l'aide d'une enveloppe (pratique actuelle). Tous les documents, annexes et formulaires de la soumission nécessitant une signature doivent être signés de façon manuscrite;
2. Par la suite, une personne désignée ayant accès au SEAO doit numériser, dans un fichier PDF, l'ensemble des documents de soumission, incluant le cautionnement ou la lettre de garantie irrévocable lorsqu'une garantie de soumission est demandée. Elle doit également s'assurer que la soumission sur support numérique est reproduite dans sa totalité (aucune page manquante, information lisible, etc.), avant de procéder à la transmission de la soumission par voie électronique;
3. La personne désignée doit remplir le *Formulaire de documentation concernant la numérisation d'une soumission* disponible dans le SEAO afin de pouvoir transmettre sa soumission;



- La personne désignée atteste dans ce formulaire la fiabilité et l'exactitude de la soumission numérisée.

En appuyant sur le bouton « Transmettre la soumission », le soumissionnaire confirme ce qui suit :

J'appose ma signature au présent formulaire de documentation concernant la numérisation d'une soumission et reconnais que celle-ci a la même valeur juridique que si j'avais apposé ma signature manuscrite au formulaire;

Je confirme avoir vérifié le contenu de la soumission ci-jointe et en accepte la transmission.

Je comprends qu'une fois transmise, la soumission ci-jointe sera considérée dans l'adjudication du ou des contrats.

La possibilité de soumissionner par voie électronique sur les appels d'offres est déterminée par les organismes publics lors de la publication de leurs appels d'offres dans le SEAO. Toutefois, selon la réglementation en vigueur, la transmission d'une soumission par voie électronique est optionnelle, les soumissionnaires ont donc toujours la possibilité de transmettre une soumission sur

